

Logiciel d'impôt en ligne H&R Block^{MD} et Services Pro de l'impôt à distance H&R Block^{MD} - Convention de licence d'utilisateur final

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS - VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT

La présente Convention de licence d'utilisateur final (la « **Convention** ») est un contrat ayant force exécutoire qui vous lie à H&R Block Canada, une société à charte fédérale (« **Block** »). Cette Convention régit votre utilisation des versions française et anglaise du Logiciel d'impôt en ligne H&R Block^{MD} (désigné par « **Logiciel Block** ») et le matériel et les services connexes, y compris, mais sans s'y limiter, le soutien (en ligne ou par téléphone), les forfaits de soutien (tels que définis à l'article 2 ci-dessous), les Services supplémentaires (tels que définis à l'article 7), les documents qui y sont reliés, l'aide, le mode d'emploi, les instructions et tous les services et logiciels fournis par Block qui sont liés au Logiciel Block et aux Services Pro de l'impôt à distance H&R Block^{MD} (désignés par « **Services Pro de l'impôt à distance** »), y compris le téléchargement de déclarations de revenus à afficher à l'écran, à imprimer et à produire par voie électronique ou en format papier (collectivement, « **le Logiciel et les Services Block** »), et elle indique les modalités qui s'y appliquent. Le Logiciel et les Services Block sont uniquement destinés à la production des déclarations de revenus fédérales (canadiennes) et du Québec des particuliers.

Le Logiciel Block est concédé sous licence et n'est pas vendu.

Veillez à lire attentivement et à bien comprendre la présente Convention : En utilisant ce logiciel, vous acceptez expressément les modalités de la présente Convention et vous vous engagez à en respecter toutes les dispositions.

Dans la présente Convention, les termes « **vous** », « **votre** » et « **vos** » désignent l'utilisateur autorisé du Logiciel et des Services Block.

LA PRÉSENTE CONVENTION EXPOSE L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ DE BLOCK ET LE RECOURS EXCLUSIF DONT VOUS DISPOSEZ RELATIVEMENT AU LOGICIEL ET AUX SERVICES BLOCK ET CONSTITUE UN ÉNONCÉ COMPLET DE LA CONVENTION QUI VOUS LIE À BLOCK.

VOUS CONVENEZ QUE LA PRÉSENTE CONVENTION EST EXÉCUTOIRE COMME S'IL S'AGISSAIT D'UN ACCORD ÉCRIT NÉGOCIÉ ET SIGNÉ PAR VOUS. BLOCK EST DISPOSÉE À VOUS FOURNIR LE LOGICIEL ET LES SERVICES BLOCK UNIQUEMENT SI VOUS ACCEPTEZ TOUTES LES MODALITÉS CONTENUES DANS LA PRÉSENTE CONVENTION. VOUS ACCEPTEZ LES MODALITÉS DE LA PRÉSENTE CONVENTION EN UTILISANT LE LOGICIEL BLOCK. VOUS NE POUVEZ PAS UTILISER LE LOGICIEL ET LES SERVICES BLOCK AVANT D'AVOIR INDIQUÉ VOTRE ACCEPTATION INCONDITIONNELLE DE LA PRÉSENTE CONVENTION. SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS TOUTES LES MODALITÉS DE LA PRÉSENTE CONVENTION, VOUS NE DEVEZ PAS UTILISER LE LOGICIEL BLOCK.

AFIN D'AMÉLIORER NOS COMMUNICATIONS ET LE SERVICE À LA CLIENTÈLE, NOUS AIMERIONS COMMUNIQUER AVEC VOUS PAR COURRIEL. CONFORMÉMENT À LA LÉGISLATION CANADIENNE RELATIVE AUX MESSAGES ÉLECTRONIQUES COMMERCIAUX, VOUS ÊTES CENSÉ NOUS AVOIR DONNÉ VOTRE CONSENTEMENT, POUR UNE PÉRIODE MAXIMUM DE DEUX ANS APRÈS AVOIR CONCLU UNE TRANSACTION AVEC NOUS, POUR COMMUNIQUER AVEC VOUS PAR L'INTERMÉDIAIRE DE MESSAGES ÉLECTRONIQUES, Y COMPRIS LES COURRIELS ET LES TEXTES, LIÉS À VOTRE RELATION CLIENT AVEC H&R BLOCK, Y COMPRIS LA PRISE DE RENDEZ-VOUS ET LE SERVICE À LA CLIENTÈLE, LES OFFRES DE PRODUITS H&R BLOCK, LES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉCLARATIONS DE REVENUS ET LES DOCUMENTS PROMOTIONNELS. VOUS POUVEZ CHOISIR DE NE PAS RECEVOIR CES COMMUNICATIONS À TOUT MOMENT EN NOUS ENVOYANT UN COURRIEL À L'ADRESSE SUIVANTE : unsubscribe@hrblock.ca.

1. LOGICIEL BLOCK

Licence. Sous réserve de la présente Convention, en contrepartie de votre engagement à vous conformer aux présentes modalités et d'une autre cause valable, Block vous concède une licence limitée et le droit limité, non exclusif, personnel et incessible d'utiliser le Logiciel Block de préparer un nombre limité de déclarations de revenus fédérales (canadiennes) et du Québec (cumulativement), comme il est indiqué à l'article 3. Vous devriez confirmer que le prix pour l'utilisation du Logiciel Block n'a pas changé, en particulier si un certain temps s'est écoulé entre la date à laquelle vous avez commencé la préparation de vos déclarations de revenus et la date à laquelle vous les avez terminées et que vous êtes prêt à les transmettre ou les imprimer.

Paiement pour le Logiciel Block. Si vous devenez un utilisateur inscrit, les frais applicables vous seront facturés avant que vous puissiez imprimer ou produire vos déclarations de revenus par voie électronique. Block peut modifier les frais applicables à tout moment sans préavis. Vous pouvez prendre connaissance des frais actuels dans le Logiciel Block et sur le site Web www.hrblock.ca. Votre paiement à Block de tous les frais et de tous les frais et taxes supplémentaires applicables, doit être effectué par votre carte de crédit valide ou par un autre mode de paiement en ligne valide, et, sauf indication contraire dans les présentes, tous les frais ne sont pas remboursables. Le prix que vous payez pour obtenir le droit d'utiliser le Logiciel Block est établi au moment où vous produisez vos déclarations de revenus. Le prix ne changera pas après que vous ayez produit vos déclarations de revenus.

Accès au Logiciel Block et au Stockage en nuage. Pour pouvoir accéder au Logiciel Block, vous devrez créer un compte et un mot de passe pour gérer votre correspondance et téléverser vos documents de manière sécuritaire. Vos renseignements et vos fichiers seront stockés en toute sécurité dans le nuage, conformément aux exigences légales applicables.

2. SERVICES PRO DE L'IMPÔT À DISTANCE

Licence. Si vous choisissez un forfait de services (tel que défini ci-dessous) dans le cadre des Services Pro de l'impôt à distance, alors, sous réserve des modalités de la présente Convention, en contrepartie de votre engagement à vous conformer aux présentes modalités et d'une autre cause valable, Block vous concède une licence limitée et le droit limité, non exclusif, personnel et incessible d'utiliser les Services Pro de l'impôt à distance.

Paiement pour les Services Pro de l'impôt à distance. Les frais applicables vous seront facturés en fonction du forfait de services que vous avez choisi dans le cadre des Services Pro de l'impôt à distance (le « **forfait de services** ») avant que vos déclarations ne soient imprimées ou produites par voie électronique. Les frais applicables peuvent changer à tout moment avant l'impression ou la production de vos déclarations de revenus si nous découvrons que des documents

supplémentaires sont nécessaires à la préparation de celles-ci. Vous devrez alors acquitter les frais pour la mise à niveau de votre forfait de services aux tarifs alors en vigueur. Block se réserve le droit de modifier les frais applicables en tout temps sans préavis à condition qu'une telle modification n'ait pas d'incidence sur un forfait de services que vous avez déjà payé. Votre paiement à Block de tous les frais et de tous les taxes et frais supplémentaires applicables, doit être effectué par votre carte de crédit valide ou par un autre mode de paiement en ligne valide, et, sauf indication contraire dans les présentes, tous les frais ne sont pas remboursables.

Accès aux Services Pro de l'impôt à distance et au Stockage en nuage. Pour pouvoir utiliser les Services Pro de l'impôt à distance, vous devrez créer un compte et un mot de passe pour gérer votre correspondance et téléverser vos documents de manière sécuritaire. Vos renseignements et vos fichiers seront stockés de façon sécuritaire dans le nuage.

Limitations des Services Pro de l'impôt à distance. Les Services Pro de l'impôt à distance sont disponibles pour produire les déclarations de revenus pour tous les scénarios fiscaux personnels, à l'exception des types ci-dessous :

- Déclarations des non-résidents
- Les déclarations des personnes décédées
- T2 : Déclaration de revenus des sociétés
- T3 : Déclaration de revenus des fiducies
- Déclarations dans lesquelles l'un des conjoints N'A PAS de NAS, si le déclarant principal :
 - Prépare des déclarations conjointes (dans ce cas, chaque personne doit avoir un NAS)
 - Fractionne son revenu de pension avec son conjoint ou sa conjointe
 - Réside au Québec et son conjoint ou sa conjointe y réside aussi

Les Services Pro de l'impôt à distance ne sont disponibles que lorsque Block est en mesure de vérifier votre identité avec succès au moyen du processus fourni lorsque vous vous abonnez initialement aux Services Pro de l'impôt à distance. Si Block n'est pas en mesure, pour quelque raison que ce soit, de vérifier votre identité par de tels moyens en ligne, vous devrez peut-être produire vos déclarations à un emplacement physique de Block où votre identification pourra être vérifiée en personne.

Documents fiscaux justificatifs. Pour les Services Pro de l'impôt à distance, vous devrez téléverser ou fournir à Block l'accès à tous les documents fiscaux justificatifs nécessaires (par exemple, T4, T1013, T183, etc.), comme indiqué dans le Logiciel et les Services Block ou demandé par le pro de l'impôt que produit vos déclarations. Certains documents peuvent nécessiter votre signature avant l'exécution du service. Nous pouvons également vous demander de nous envoyer un formulaire en format papier original signé. Si nous vous demandons d'envoyer vos documents justificatifs par la poste, vous êtes responsable de conserver vos propres copies de tous ces documents. Vous acceptez que Block ne soit pas responsable des articles perdus ou détruits lors de l'envoi.

Il est de votre seule responsabilité de conserver tous les documents justificatifs de vos déclarations de revenus, y compris les reçus et autres documents. **H&R Block n'assume aucune obligation de conserver vos documents autrement que selon les exigences de la loi et les besoins de l'entreprise.**

H&R Block ne communique pas les renseignements fiscaux de ses clients par courriel. Vous ne devez pas envoyer vos renseignements fiscaux au pro de l'impôt par courriel.

De plus, nous vous encourageons à conserver une copie de vos déclarations de revenus produites.

3. Restrictions supplémentaires :

La Convention vous donne accès au Logiciel et aux Services Block et vous permet de l'utiliser seulement de la façon indiquée dans la présente Convention, à condition qu'un particulier puisse uniquement préparer et produire le nombre maximum de déclarations indiqué par l'Agence du revenu du Canada, soit actuellement vingt (20) déclarations, sans égard au nombre de licences achetées et au format utilisé. Vous n'êtes pas autorisé à faire ce qui suit, directement ou indirectement : (1) utiliser le Logiciel et les Services Block autrement que selon les conditions prescrites ou l'utiliser au bénéfice de tiers, notamment en permettre l'utilisation pour que soient fournis des services professionnels ou commerciaux à des tiers lorsque le Logiciel et les Services Block permettent, facilitent ou comprennent une partie de ces services; (2) utiliser ou tenter d'utiliser le Logiciel et les Services Block dans une intention autre que préparer vos déclarations de revenus et celles de votre conjoint ou conjointe et utiliser les documents et les services d'aide nécessaires pour vous aider à effectuer la tâche; (3) accéder au Logiciel et aux Services Block pour préparer des déclarations de revenus, des annexes ou des grilles de calcul à des fins professionnelles ou commerciales (c'est-à-dire en contrepartie d'une rémunération ou d'un autre paiement); 4) copier, reproduire, republier, télécharger, transmettre ou distribuer de quelque façon que ce soit des éléments des sites Web Block ou par l'intermédiaire de ceux-ci sans le consentement écrit explicite de Block; (5) retirer les avis, les indications ou les marques indiquant les droits d'exclusivité du Logiciel et des Services Block; (6) désactiver ou contourner une limitation d'accès ou un dispositif, une fonctionnalité ou une procédure créés pour contrôler l'accès au Logiciel et aux Services Block; (7) décompiler, désassembler, modifier ou désosser le Logiciel et les Services Block ou extraire ou tenter d'extraire le code source du Logiciel et des Services Block (y compris, sans y limiter, à partir du code objet exécutable qui vous a été fourni), ou permettre à une autre personne de faire ce qui précède; (8) distribuer, redistribuer, vendre, louer, revendre, offrir de vendre, concéder en sous-licence, céder ou par ailleurs transférer une copie du Logiciel et des Services Block ou des droits relatifs au Logiciel et aux Services Block à une autre personne ou entité; ou (9) prendre toute mesure qui empêcherait le public d'utiliser le Logiciel et les Services Block; et vous convenez d'indemniser et de défendre Block à l'égard des pertes, des réclamations, des coûts et des frais, y compris les frais juridiques raisonnables et les frais d'action, liés ou attribuables à ce qui précède. La personne, à l'exclusion de vous, qui a obtenu le Logiciel et les Services Block grâce à l'aide de l'une des méthodes susmentionnées ou autrement qu'en payant des frais à Block pour utiliser le Logiciel et les Services Block, n'est pas autorisée à copier ou à utiliser le Logiciel et les Services Block. Vous êtes responsable de toute utilisation du Logiciel et des Services Block et il vous incombe de faire respecter la présente Convention. Toute violation de la présente Convention, commise par vous ou par un utilisateur à qui vous avez donné accès au Logiciel et aux Services Block, vous sera imputable. Block se réserve tous les droits sur le Logiciel et les Services Block qui ne vous ont pas été expressément accordés dans la présente Convention.

Sans limiter la généralité de ce qui précède ou de toute autre restriction ou exigence contenue dans la présente Convention, vous acceptez de ne pas, dans le cadre du Logiciel et des Services Block, directement ou indirectement faire ou permettre l'une des actions suivantes :

- publier, téléverser, reproduire, distribuer ou transmettre, de quelque façon que ce soit, du matériel ou toute autre communication qui :
 - constitue une communication commerciale non autorisée ou non sollicitée, une communication indésirable ou en masse ou tout autre « pourriel » ou qui est autrement dupliquée ou non sollicitée;
 - contient un virus, un robot d'annulation, un cheval de Troie, un ver ou tout autre composant nuisible, perturbateur ou clandestin;
 - est diffamatoire, contrefaisant ou illégal;
 - est inapproprié, profane, obscène, offensant, vulgaire ou indécent;

- donne lieu à une responsabilité civile ou viole les droits ou aide d'autres personnes à violer nos droits ou ceux d'un tiers, de telles violations comprennent la violation du droit d'auteur, l'atteinte à la vie privée, la violation des marques de commerce ou la diffamation;
- constitue une infraction criminelle, ou commet ou aide d'autres personnes à commettre une infraction criminelle, y compris la vente pyramidale, l'utilisation non autorisée d'un ordinateur, les méfaits liés aux données, la fraude, l'obscénité et la pédopornographie;
- incite à la discrimination, à la haine ou à la violence envers une personne ou un groupe en raison de son appartenance à une race, à une religion, à une nationalité, à une sexualité, à un sexe ou à un autre groupe de personnes protégé par les droits de la personne;
- se livre à des actes de menace, de harcèlement, d'intimidation, de traque furtive ou d'agression ou à toute conduite qui viole les droits judiciaires d'autrui, y compris les droits des mineurs et les droits relatifs à la vie privée et à la publicité;
- scanne ou sonde un autre système informatique, entrave ou contourne les procédures d'identification informatique ou se livre à une intrusion non autorisée sur un ordinateur ou un réseau sans le consentement explicite des propriétaires de ces systèmes informatiques;
- falsifie les en-têtes ou manipule de quelque manière que ce soit les protocoles ou identifiants utilisés dans tout système ou protocole de manière à masquer l'origine de toute donnée transmise à l'aide du Logiciel et des Services Block;
- usurpe l'identité ou représente faussement votre association avec une personne, y compris un de nos représentants;
- perturbe ou menace l'intégrité, le fonctionnement ou la sécurité de tout service, ordinateur ou système Internet;
- désactive ou contourne tout contrôle d'accès ou processus ou procédure connexe établi(e) concernant le Logiciel et les Services Block;
- récolte, capture, extrait, rassemble, collecte ou stocke des renseignements personnels sur des tiers sans leur consentement explicite;
- récolte, capture ou utilise un robot, une araignée, un collecteur, un script ou tout autre moyen ou interface automatisé(e) non fourni(e) par nous pour accéder au Logiciel et aux Services Block ou pour extraire des données, collecter des renseignements ou interagir autrement avec le Logiciel et les Services Block.

Si vous violez l'une des modalités et restrictions ci-dessus, Block se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion de (a) supprimer ou d'enlever autrement tout matériel incriminé et de (b) mettre immédiatement fin à votre utilisation du Logiciel et des Services Block et de la présente Convention. Dans le cas d'une telle violation et résiliation, vous reconnaissez et acceptez par la présente que tout montant payé par vous pour l'utilisation du Logiciel et des Services Block ci-dessous sera immédiatement réputé perdu et Block ne sera pas tenu de rembourser un tel montant, sans limiter tout autre recours pouvant être mis à la disposition de Block.

4. Disponibilité du Logiciel et des Services Block.

Block n'est pas responsable de la production tardive de vos déclarations de revenus en raison d'une interruption ou d'un arrêt du Logiciel et des Services Block et vous reconnaissez que vous devez produire vos déclarations de revenus le plus tôt possible pour respecter les délais de production.

5. Droits de propriété intellectuelle.

Le Logiciel et les Services Block sont protégés par les lois sur le droit d'auteur, le secret commercial et d'autres lois sur la propriété intellectuelle. Le titre de propriété et les droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle relatifs au Logiciel et aux Services Block appartiennent exclusivement à Block et à ses concédants de licence. Votre utilisation du Logiciel et des Services Block ne vous confère aucun droit de propriété dans le Logiciel et les Services Block, dans les œuvres qui en sont dérivées ou dans les composantes du Logiciel et des Services Block. Block et ses concédants de licence se réservent tous les droits rattachés à la propriété du Logiciel et des Services Block, notamment le droit exclusif de créer des œuvres dérivées du Logiciel et des Services Block et de reproduire, de concéder sous licence, d'offrir et de vendre le Logiciel et les Services Block. Vous ne devez pas modifier, traduire ou créer des œuvres dérivées basées sur le Logiciel

et les Services Block ou toute partie de ceux-ci. Aucun droit, titre ou intérêt relatif aux marques de commerce, aux marques de service, aux logos ou aux noms commerciaux de Block ou de ses concédants de licence ne vous est accordé aux termes de la présente Convention. Vous vous engagez à ne divulguer à personne, en particulier à un concurrent éventuel de Block, les secrets commerciaux et les autres renseignements confidentiels concernant le Logiciel et les Services Block dont vous pourriez avoir connaissance.

Vous reconnaissez que le Logiciel et les Services Block peuvent avoir été conçus ou mis au point, en totalité ou en partie, par des concédants de licence tiers, et qu'ils peuvent contenir un logiciel (autre que celui défini aux présentes) concédé sous licence par ces tiers. Il est entendu que ces tiers bénéficiaires doivent être autorisés à vous tenir responsable d'éventuelles contrefaçons ou violations de la présente Convention.

Block peut mettre à votre disposition un mécanisme vous permettant de formuler vos commentaires, vos idées ou vos suggestions concernant le Logiciel et les Services Block (la « **Rétroaction** »). Vous acceptez que Block utilise comme elle l'entend la rétroaction que vous lui fournissez, notamment pour modifier le Logiciel et les Services Block, réaliser des œuvres multimédias ou des documents publicitaires ou promotionnels connexes sans vous rémunérer. Vous accordez par les présentes à Block une licence perpétuelle, mondiale, pleinement cessible, non révocable et libre de redevances en vue d'utiliser et de modifier les renseignements que vous avez fournis à Block dans le cadre de la Rétroaction, de créer des œuvres dérivées provenant des renseignements et, enfin, de diffuser, d'afficher et d'exploiter autrement ces renseignements.

6. Confidentialité

Votre utilisation du Logiciel et des Services Block est assujettie à la Politique sur la confidentialité de Block mise à votre disposition dans son intégralité à l'adresse : <https://www.hrblock.ca/fr/juridique/modalite-conditions/politique-sur-la-confidentialite/> (la « **Politique sur la confidentialité** »). Nous pouvons obtenir votre consentement exprès par écrit, par voie électronique ou verbalement, pour collecter, utiliser et divulguer vos renseignements personnels aux fins et de la manière décrite dans la *Politique sur la confidentialité*. Votre consentement peut également être présumé par une action que vous avez entreprise, notamment en continuant à utiliser le Logiciel Block après avoir pris connaissance de la *Politique sur la confidentialité*. Les questions visant la Politique sur la confidentialité, les pratiques de Block concernant les renseignements ou d'autres aspects de la vie privée doivent être adressées à H&R Block Canada Inc., a/s Chef de la protection des renseignements personnels, 700 - 2 Street SW., bureau 2600, Calgary (Alberta) T2P 2W2. Vous avez le droit de consulter et de corriger les renseignements personnels que Block détient à votre sujet en communiquant avec le chef de la protection des renseignements personnels à l'adresse indiquée. Block peut mettre à jour la Politique sur la confidentialité de temps en temps en fournissant un avis sur les modifications apportées à la Politique sur la confidentialité par tout moyen que Block détermine, à sa discrétion,

comme étant raisonnable, y compris en vous envoyant une notification par courriel ou en publiant des renseignements concernant de tels changements sur tout site Web de Block, y compris, mais pas limité à www.hrblock.ca. Votre utilisation du Logiciel et des Services Block après la mise à jour de la Politique sur la confidentialité signifie que vous avez accepté la Politique sur la confidentialité modifiée. Il vous incombe de la passer en revue régulièrement afin d'établir vos droits et obligations au moment en question.

7. Conditions d'utilisation des Services supplémentaires.

Des services et fonctionnalités supplémentaires du logiciel (les « **Services supplémentaires** »), qui font partie du Logiciel et des Services Block, s'ils sont achetés par vous, peuvent vous être proposés dans le cadre de votre utilisation du Logiciel et des Services Block. Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer et les Services supplémentaires peuvent être assujettis aux modalités supplémentaires spécifiques à ces Services supplémentaires. En achetant un Service supplémentaire, vous acceptez les modalités applicables à celui-ci et votre utilisation du Service supplémentaire est conditionnelle à cette acceptation. Si vous n'acceptez pas les modalités de la présente Convention, vous n'êtes pas autorisé à utiliser les Services supplémentaires. Les modalités de chacun de ces Services supplémentaires vous seront présentées au moment du paiement.

8. Garantie limitée

Il vous incombe d'utiliser le Logiciel et les Services Block convenablement. Toute erreur ou omission dans les renseignements que vous avez fournis sera votre responsabilité. Vous êtes également responsable d'examiner vos déclarations avant qu'elles ne soient produites pour vérifier leur intégralité et leur exactitude.

Les formulaires fiscaux qui vous sont fournis dans le cadre de votre utilisation du Logiciel et des Services Block ont l'approbation préalable de l'Agence du revenu du Canada (ARC) et de Revenu Québec.

Block déploie tous les efforts nécessaires pour s'assurer de l'exactitude des calculs sur chacun des formulaires préparés à l'aide du Logiciel et des Services Block. Block garantit l'exactitude de la préparation à l'aide du Logiciel et des Services Block en se basant uniquement sur les renseignements que vous fournissez directement lorsque vous remplissez vous-même les formulaires du Logiciel Block, ou que vous fournissez à un représentant lorsque vous achetez les Services Pro de l'impôt à distance. Si vous êtes tenu de payer une pénalité ou des intérêts au gouvernement fédéral ou provincial uniquement en raison d'une erreur de préparation qui figure dans un formulaire que vous avez rempli au moyen du Logiciel et des Services Block et non parce que, entre autres, (i) vous avez omis de fournir convenablement tous les renseignements requis ou vous avez mal utilisé le Logiciel et les Services Block; (ii) vous avez omis, par négligence, volontairement ou frauduleusement, de donner des renseignements pertinents ou vous avez inclus des renseignements inexacts dans vos déclarations de revenus; (iii) vous avez mal classé des renseignements dans vos déclarations de revenus; alors Block vous remboursera la pénalité ou les intérêts que vous avez versés au gouvernement fédéral ou provincial, mais uniquement le montant directement attribuable à l'inexactitude dans la préparation. Si vous croyez qu'une erreur de préparation s'est produite et que vous avez respecté les conditions de la présente Convention, vous devez en aviser Block dès que vous apprenez l'erreur et, en tout cas, dans un délai maximum de trente (30) jours après l'imposition de la pénalité ou des intérêts initiaux. Votre avis écrit doit inclure une copie de votre avis de cotisation (ou de votre avis de nouvelle cotisation) provenant de l'autorité taxatrice compétente, une copie imprimée de la déclaration de revenus pertinente et vos fichiers de déclaration de revenus ainsi que tout autre document et

renseignement que Block peut raisonnablement demander en vue d'évaluer et de vérifier votre réclamation. Vous autorisez Block à obtenir et à examiner les fichiers de données qui peuvent être en sa possession ou sous son contrôle ainsi que les documents que vous lui avez fournis afin d'évaluer et de vérifier votre réclamation. Block n'accepte aucune responsabilité ou obligation de payer des dettes fiscales supplémentaires que vous pourriez devoir, sauf si expressément mentionné dans ce document.

Vous êtes seul responsable d'apporter votre aide et de fournir les renseignements supplémentaires sur demande raisonnable de Block.

Si vous êtes un utilisateur inscrit du Logiciel Block et que, en utilisant un autre logiciel d'impôt individuel en ligne, vous recevez un remboursement plus élevé ou payez un solde dû moins élevé que celui qui est calculé par le Logiciel Block, Block vous remboursera le prix payé pour le Logiciel Block. Le remboursement est strictement limité au prix d'achat du logiciel d'impôt individuel en ligne et ne comprend pas les autres services ou produits que vous avez pu acheter auprès du fournisseur.

Pour être admissible au remboursement des frais, le remboursement plus élevé ou le solde dû moins élevé ne peut être dû à des variations dans les données que vous avez fournies, votre choix de ne pas demander une déduction ou un crédit d'impôt, ou pour les décisions prises par vous ou votre préparateur qui sont contraires à la loi. Si vous avez reçu un remboursement plus élevé ou payez un solde dû moins élevé parce que vous avez utilisé une autre méthode de préparation des déclarations de revenus que celle de Block, vous devez en aviser Block et soumettre une réclamation par écrit dans les soixante (60) jours suivant la date d'achat du Logiciel Block pour lequel vous demandez remboursement. Votre réclamation écrite doit inclure une copie papier des déclarations de revenus préparées à l'aide du Logiciel Block, une copie papier des déclarations de revenus applicables produites au moyen de l'autre méthode de préparation des déclarations de revenus, un reçu daté pour l'achat de l'autre logiciel et tout autre matériel ou renseignement que Block peut raisonnablement demander pour évaluer et vérifier votre demande. Vous autorisez Block à obtenir et à examiner les fichiers de données qui peuvent être en sa possession ou sous son contrôle ainsi que les documents que vous lui avez fournis afin d'évaluer et de vérifier votre réclamation. Il n'incombe pas à Block de payer les impôts supplémentaires que vous pourriez devoir payer. Vous êtes seul responsable d'apporter votre aide et fournir les renseignements supplémentaires sur demande raisonnable de Block.

POUR PLUS DE PRÉCISION, BLOCK N'EST PAS TENUE DE FOURNIR UN REMBOURSEMENT OU UN REMPLACEMENT PAR SUITE D'UNE UTILISATION ABUSIVE OU DE LA MAUVAISE UTILISATION DU LOGICIEL BLOCK OU EN RAISON D'AUTRES AGISSEMENTS OU CONDITIONS NON IMPUTABLES À BLOCK OU QUI ÉCHAPPENT À SA VOLONTÉ.

EN OUTRE, LA PRÉSENTE GARANTIE EST UNIQUEMENT VALABLE À L'ACHAT D'UN COMPTE POUR LE LOGICIEL BLOCK PAR FOYER SEULEMENT.

LES DROITS ET LES AVANTAGES CONFÉRÉS PAR LE PRÉSENT ARTICLE 8 NE PEUVENT PAS ÊTRE CÉDÉS OU TRANSFÉRÉS PAR AILLEURS À UNE AUTRE PERSONNE. LES GARANTIES QUI PRÉCÈDENT SONT NULLES SI VOUS UTILISEZ LE LOGICIEL ET LES SERVICES BLOCK CONTRAIREMENT AUX MODALITÉS DE LA PRÉSENTE CONVENTION.

9. Exclusion de garantie.

SAUF INDICATION CONTRAIRE À L'ARTICLE 8, LE LOGICIEL ET LES SERVICES BLOCK ET TOUS LES AUTRES SERVICES OFFERTS SUR LES SITES WEB DE BLOCK SONT FOURNIS « TELS QUELS ». DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, BLOCK, LES MEMBRES DE SON GROUPE, SES CONCÉDANTS DE LICENCE, SES FOURNISSEURS DE CONTENU OU DE SERVICES TIERS, SES DISTRIBUTEURS, SES CONCESSIONNAIRES ET SES FOURNISSEURS (LES « **FOURNISSEURS** ») EXCLUENT TOUTES LES AUTRES DÉCLARATIONS, GARANTIES ET CONDITIONS CONCERNANT LE LOGICIEL ET LES SERVICES BLOCK ET LES MATÉRIELS CONNEXES OFFERTS SUR LES SITES WEB, EXPRESSES, IMPLICITES OU PRÉVUES PAR LA LOI, NOTAMMENT LA GARANTIE OU LA CONDITION D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER ET LA GARANTIE DE PROPRIÉTÉ, DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ABSENCE DE CONTREFAÇON. BLOCK NE GARANTIT PAS NI NE PROMET QUE LE LOGICIEL ET LES SERVICES BLOCK CHOISIRONT LES DOCUMENTS, LES LETTRES OU LES AVIS DONT VOUS AVEZ BESOIN; BLOCK NE FAIT PAS NON PLUS D'AUTRES PROMESSES CONCERNANT LE RENDEMENT, L'EXACTITUDE OU LA FIABILITÉ DU LOGICIEL ET DES SERVICES BLOCK OU LEUR CAPACITÉ À RÉPONDRE À VOS BESOINS. MALGRÉ TOUTE INDICATION CONTRAIRE AUX PRÉSENTES, BLOCK DÉCLINE ÉGALEMENT TOUTE RESPONSABILITÉ CONCERNANT LA FIABILITÉ OU LE BIEN-FONDÉ DE VOS CHOIX OU DE VOS DÉCISIONS CONCERNANT LE TRAITEMENT DE VOS RENSEIGNEMENTS FISCAUX AU MOYEN DU LOGICIEL ET DES SERVICES BLOCK.

BLOCK ET SES FOURNISSEURS DÉCLINENT TOUTE RESPONSABILITÉ CONCERNANT LES CHANGEMENTS AUX LOIS ET AUX RÈGLEMENTS SUR L'IMPÔT QUI POURRAIENT VOUS CONCERNER, PUISQUE CES LOIS ET RÈGLEMENTS FONT L'OBJET DE CHANGEMENTS FRÉQUENTS ET QUE L'APPLICATION DES LOIS PEUT VARIER EN FONCTION DES CIRCONSTANCES.

VOUS VOUS ENGAGEZ À EXAMINER LES RÉSULTATS DES DÉCLARATIONS PRODUITES PAR LE LOGICIEL ET LES SERVICES BLOCK AFIN D'EN VÉRIFIER L'EXACTITUDE AVANT DE TRANSMETTRE LES FICHIERS D'IMPÔT QUE VOUS AVEZ CRÉÉS PAR L'INTERMÉDIAIRE DU LOGICIEL ET DES SERVICES BLOCK. VOUS RECONNAISSEZ ÉGALEMENT QU'EXAMINER UNE DÉCLARATION DE REVENUS SIGNIFIE RECONNAÎTRE QUE TOUS LES RENSEIGNEMENTS Y ÉTANT CONSIGNÉS SONT EXACTS ET QU'AUCUNE DONNÉE N'EST ERRONÉE OU MANQUANTE.

LE LOGICIEL EST UN OUTIL QUI NE PERMET PAS DE MONTER UNE STRUCTURE FISCALE ET QUI NE DONNE PAS DE CONSEILS FISCAUX EXHAUSTIFS. LE LOGICIEL BLOCK NE PEUT PAS ET NE DEVRAIT PAS REMPLACER LES SERVICES D'UN CONSEILLER FISCAL COMPÉTENT. LE SOUTIEN FOURNI PAR TÉLÉPHONE, PAR COURRIEL OU SUR LE SITE WEB DE BLOCK OU AUTREMENT EST OFFERT EXCLUSIVEMENT POUR VOUS AIDER À UTILISER LE LOGICIEL BLOCK; IL NE S'AGIT PAS D'UNE EXPERTISE EN MATIÈRE D'IMPÔT OU DE FISCALITÉ. IL VOUS INCOMBE DE RECONNAÎTRE LES LIMITES DE VOS CONNAISSANCES FISCALES ET D'OBTENIR DES AVIS ET DES SERVICES PROFESSIONNELS EXTERNES SI NÉCESSAIRE. VOUS RECONNAISSEZ ÉGALEMENT QUE BLOCK ET SES FOURNISSEURS N'EXERCENT PAS LE DROIT ET NE VOUS FOURNISSENT PAS DES SERVICES JURIDIQUES OU D'AUTRES SERVICES SPÉCIALISÉS CONCERNANT LE LOGICIEL BLOCK. BLOCK NE GARANTIT PAS QUE VOUS REMPLIREZ TOUS LES CHAMPS DE SAISIE NÉCESSAIRES AFIN QUE LES DÉCLARATIONS DE REVENUS SOIENT COMPLÈTES ET EXACTES NI QUE VOUS OBTIENDREZ LE MONTANT MAXIMUM DES RÉDUCTIONS D'IMPÔT. BLOCK DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ CONCERNANT L'EXACTITUDE OU LE BIEN-FONDÉ DES PRISES DE POSITION QUE VOUS AVEZ ADOPTÉES DANS VOS DÉCLARATIONS DE REVENUS ET ELLE NE SERA PAS RESPONSABLE DES DOMMAGES RÉSULTANT DE L'UTILISATION ET DE LA MAUVAISE UTILISATION DU LOGICIEL BLOCK, NOTAMMENT LES IMPÔTS SUR LE REVENU, LES PÉNALITÉS OU LES FRAIS D'INTÉRÊTS QUE L'ARC, REVENU QUÉBEC OU TOUTE AUTRE

AUTORITÉ TAXATRICE COMPÉTENTE POURRAIT VOUS IMPOSER, SAUF INDICATION CONTRAIRE DANS LA PRÉSENTE CONVENTION.

AUCUN RENSEIGNEMENT ET AUCUN CONSEIL ORAL OU ÉCRIT DONNÉ PAR BLOCK OU PAR SES FOURNISSEURS, LEURS EMPLOYÉS OU LEURS MANDATAIRES NE DOIT AVOIR POUR EFFET D'AUGMENTER LA PORTÉE DE CES DÉCLARATIONS, GARANTIES OU CONDITIONS NI D'EN CRÉER DE NOUVELLES RELATIVEMENT AU LOGICIEL ET AUX SERVICES BLOCK.

VOUS RECONNAISSEZ QU'IL EXISTE DES CIRCONSTANCES DANS LESQUELLES DES DOCUMENTS, DES FORMULAIRES ET DES LETTRES PRODUITS DANS LE CADRE DE L'UTILISATION DU LOGICIEL ET DES SERVICES BLOCK POURRAIENT ÊTRE INVALIDES OU INEXÉCUTOIRES DANS UN TERRITOIRE PARTICULIER. SI VOUS AVEZ UN DOUTE À CE SUJET, VEUILLEZ CONSULTER UN AVOCAT AVANT D'UTILISER OU D'INVOQUER LE DOCUMENT, LE FORMULAIRE OU LA LETTRE.

10. Limites de responsabilité et dommages.

SAUF INDICATION CONTRAIRE EXPRESSE AUX PRÉSENTES, VOTRE RECOURS EXCLUSIF ET LA RESPONSABILITÉ CUMULATIVE INTÉGRALE DE BLOCK ET DE SES FOURNISSEURS LIÉE OU ATTRIBUABLE À LA PRÉSENTE CONVENTION (NOTAMMENT CELLE RELATIVE À VOTRE UTILISATION DU LOGICIEL ET DES SERVICES BLOCK) SE LIMITE AU MONTANT QUE VOUS PAYEZ EN CONTREPARTIE DU LOGICIEL ET DES SERVICES BLOCK ET AUX FRAIS QUE VOUS PAYEZ EN CONTREPARTIE DES SERVICES SUPPLÉMENTAIRES. DANS TOUTE LA MESURE QUE PERMET LA LOI APPLICABLE, BLOCK, SES FOURNISSEURS ET LEURS DIRIGEANTS, SES ADMINISTRATEURS, SES REPRÉSENTANTS, SES EMPLOYÉS, SES MANDATAIRES, SES AYANTS DROIT, SES CESSIONNAIRES OU SES FILIALES NE SERONT EN AUCUN CAS RESPONSABLES, SUR UN FONDEMENT CONTRACTUEL OU EXTRA CONTRACTUEL, NOTAMMENT POUR NÉGLIGENCE, RESPONSABILITÉ STRICTE, RESPONSABILITÉ DU FAIT DU PRODUIT OU AUTREMENT, DES DOMMAGES INDIRECTS, SPÉCIAUX, ACCESSOIRES, EXEMPLAIRES OU CONSÉCUTIFS, Y COMPRIS LA PERTE ÉCONOMIQUE, LA PERTE DE DONNÉES, LA PERTE DE PROFIT OU LA PERTE D'OCCASIONS D'AFFAIRES, LES PANNES DE SYSTÈMES DE TÉLÉCOMMUNICATION, LA CORRUPTION OU LE VOL DE DONNÉES, LA PERTE D'USAGE, LA VIOLATION DE LA CONFIDENTIALITÉ OU TOUTE RÉCLAMATION OU DEMANDE PRÉSENTÉE CONTRE VOUS PAR UNE AUTRE PARTIE, MÊME SI BLOCK OU SES FOURNISSEURS SONT OU ONT ÉTÉ AVISÉS QUE PAREILS DOMMAGES POURRAIENT SE PRODUIRE.

VOUS CONVENEZ QUE BLOCK OU SES FOURNISSEURS N'ASSUMERONT PAS DE RESPONSABILITÉ SUPPLÉMENTAIRE RELATIVEMENT AUX RÉCLAMATIONS ET AUX CAUSES D'ACTION QUI VOUS VISENT OU VISENT UNE AUTRE PERSONNE OU RELATIVEMENT AUX DOMMAGES QUE VOUS OU UNE AUTRE PERSONNE SUBISSEZ EN RAISON; (1) DE L'UTILISATION OU L'INCAPACITÉ D'UTILISER LE LOGICIEL ET LES SERVICES BLOCK, OU LES DEUX; (2) DE VOTRE UTILISATION DE DOCUMENTS, LETTRES OU AVIS GÉNÉRÉS PAR VOTRE UTILISATION DU LOGICIEL ET DES SERVICES BLOCK; (3) DU FAIT QUE VOUS AVEZ CONSULTÉ OU OMIS DE CONSULTER UN AVOCAT RELATIVEMENT À UN CONTRAT, UN DOCUMENT, UNE LETTRE, UN AVIS, UN LITIGE, UNE NÉGOCIATION OU D'AUTRES QUESTIONS JURIDIQUES; (4) DES FRAIS DE CONNEXION OU DES FRAIS D'INTERURBAIN LIÉS À L'UTILISATION DU LOGICIEL ET DES SERVICES BLOCK; OU (5) DES FRAIS DÉCOULANT DU DÉPANNAGE OU DU SOUTIEN TECHNIQUE

POUR LE LOGICIEL ET LES SERVICES BLOCK.

MALGRÉ TOUTE INDICATION CONTRAIRE DANS LA PRÉSENTE CONVENTION, BLOCK N'EST PAS RESPONSABLE DES DOMMAGES OU DES RÉCLAMATIONS LIÉS À L'USAGE PROFESSIONNEL DU LOGICIEL ET DES SERVICES BLOCK (INTERDIT AUX TERMES DE LA PRÉSENTE CONVENTION).

VOUS CONVENEZ QUE LES OBJECTIFS ESSENTIELS DE LA PRÉSENTE CONVENTION PEUVENT ÊTRE ATTEINTS EN DÉPIT DE CES LIMITES DE RESPONSABILITÉ. VOUS RECONNAISSEZ QUE BLOCK NE SERAIT PAS EN MESURE DE FOURNIR LE LOGICIEL ET LES SERVICES BLOCK DE MANIÈRE RENTABLE SANS CES LIMITES.

Conformément aux directives de l'ARC, l'utilisateur est informé que tout conseil fiscal relatif à l'impôt fédéral qui vous est fourni, y compris tout ce qui vous est fourni par écrit, n'est pas destiné à être utilisé, et ne peut être utilisé par une personne ou une entité dans le but d'éviter les pénalités imposées en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et du *Règlement de l'impôt sur le revenu* du Canada.

11. Communications relatives au Logiciel et aux Services Block.

Block peut utiliser une variété de méthodes (par exemple, courriel, SMS [texto], clavardage et téléphone) pour communiquer avec vous, dans le cadre du Logiciel et des Services Block. Vous devrez peut-être fournir de diverses coordonnées, telles que votre numéro de téléphone portable, votre adresse courriel, etc. en fonction des moyens que nous utilisons pour communiquer avec vous. Des frais de messagerie standard de votre fournisseur peuvent s'appliquer.

H&R Block n'envoie pas les renseignements et les documents fiscaux de ses clients par courriel. Vous ne devez pas envoyer vos renseignements fiscaux ou des documents, y compris des reçus, au pro de l'impôt par courriel.

12. Sécurité et confidentialité.

Vous êtes la seule personne autorisée à utiliser votre nom d'utilisateur et votre mot de passe, dont vous vous engagez à conserver la confidentialité. Vous assumez tous les risques découlant de la divulgation de ces renseignements. Block ne divulguera pas votre nom d'utilisateur et votre mot de passe. Les fichiers que vous soumettez et recevez au moyen du Logiciel et des Services Block contiennent des données fiscales personnelles et confidentielles qui doivent être protégées et vous êtes le seul responsable de protéger ces fichiers contre la violation, le vol ou la corruption. Vous convenez que les renseignements fiscaux que vous fournissez sont stockés sur les serveurs ou dans la banque de données sécurisés de Block ou de ses concédants de licence et vous autorisez Block et ses concédants de licence à conserver des copies sécurisées des renseignements fiscaux que vous avez fournis, durant le délai que Block, en vertu de la loi applicable, juge raisonnable, à son entière discrétion. Si vous décidez de ne pas procéder au paiement du Logiciel et des Services Block, tous les renseignements que vous avez saisis seront supprimés des systèmes de H&R Block conformément aux cycles de maintenance des données de Block. Block ne vendra aucun de ces renseignements et ne les utilisera d'aucune façon, sauf si vous demandez du soutien technique ou pour en faire une copie de sauvegarde ou les stocker de façon sécurisée. Vous convenez que vous êtes le seul responsable des mots de passe, des données et des fichiers de l'ordinateur que vous utilisez pour accéder au Logiciel et aux Services Block, ainsi que de la sécurité du réseau informatique, à laquelle vous devez veiller, notamment

au moyen de l'installation d'un pare-feu actif sur l'ordinateur ou les connexions réseau ainsi que du logiciel antivirus et du logiciel anti-espion nécessaires pour sécuriser et protéger les renseignements exclusifs ou confidentiels que vous fournissez, stockez, produisez, transmettez ou communiquez directement ou indirectement lorsque vous utilisez le Logiciel et les Services Block. Vous devez vous déconnecter du Logiciel et des Services Block lorsque vous ne les utilisez pas sur votre appareil. Si vous demandez l'aide de Block afin d'utiliser le Logiciel et les Services Block, vous reconnaissez que Block peut vous demander par téléphone ou courriel la permission d'accéder par voie électronique à vos renseignements fiscaux afin de vous fournir l'aide demandée. Si Block doit vous communiquer des renseignements non confidentiels, elle les affichera sur son site Web sur le site www.hrblock.ca ou les transmettra par courriel aux utilisateurs inscrits. Block ne sera pas responsable des renseignements fournis par courriel qui sont perdus, interceptés, modifiés ou mal utilisés par autrui. Vous convenez que Block n'est pas tenue de communiquer avec vous par un autre moyen, quel qu'il soit.

13. Stockage de vos fichiers de déclarations de revenus.

Production par voie électronique à l'aide du Logiciel Block. Lorsque vous utilisez le Logiciel Block, Block ne produira pas vos déclarations de revenus pour votre compte. Il vous incombe de veiller à ce qu'elles parviennent à l'autorité taxatrice compétente dans les délais prescrits. Vous ne pourrez pas effectuer de production par voie électronique si les services gouvernementaux ne sont pas accessibles. Par conséquent, si vous produisez des déclarations de revenus par voie électronique à l'ARC ou à Revenu Québec, vous devez les produire lorsque leurs services respectifs sont ouverts et vous reconnaissez que Block n'assume aucune responsabilité concernant les services ou leur interruption pendant ou après la période de production des déclarations de revenus. Block ne peut pas garantir que vos déclarations de revenus électroniques ou sur papier seront acceptées telles quelles ni que les autorités taxatrices s'abstiendront de demander d'autres renseignements. Vous reconnaissez que la documentation pertinente sur les sites Web de Block indique clairement que l'ARC ou Revenu Québec peut demander des renseignements supplémentaires. Vous êtes entièrement responsable de vérifier l'état de vos déclarations auprès de l'ARC et de Revenu Québec afin de confirmer qu'elles ont été reçues et acceptées et, selon le besoin, de les produire sur papier (manuellement).

Soutien. Block peut fournir des services de soutien technique et des services à la clientèle relativement au Logiciel et aux Services Block par téléphone, clavardage ou courriel. Les modalités régissant l'offre de soutien, moyennant le versement de frais supplémentaires, le cas échéant, sont affichées sur le site www.hrblock.ca et sont assujetties aux changements éventuellement annoncés par Block de temps en temps. À moins d'indication contraire aux présentes, la présente Convention n'oblige pas Block à fournir du soutien technique ou des services à la clientèle ni à offrir du soutien concernant le Logiciel et les Services Block dans le cadre de ces services. Consultez la page de soutien du Logiciel et des Services Block pour obtenir les renseignements les plus récents relatifs à ce soutien et aux frais associés (le cas échéant).

Stockage et suppression de vos fichiers de déclarations de revenus. Sauf dans le cadre de l'achat des Services supplémentaires et dans la mesure requise par la loi applicable, Block n'a aucune obligation de stocker ou de conserver les fichiers de vos déclarations de revenus. Toutefois, à sa seule discrétion, Block peut conserver les fichiers de vos déclarations de revenus pendant la durée de la présente Convention. Malgré ce qui précède, vous pouvez supprimer vos fichiers de déclarations de revenus dans le Logiciel Block à tout moment en suivant les instructions fournies par Block. Vous reconnaissez qu'une fois que vous supprimez vos fichiers de déclarations de revenus, vous ne serez plus en mesure d'utiliser le Logiciel et les Services Block

pour accéder aux renseignements qui étaient contenus dans vos fichiers de déclarations de revenus supprimés. Block ne restaurera pas les fichiers des déclarations de revenus supprimés. Si vous décidez de ne pas créer de compte et de ne pas enregistrer tous les renseignements que vous avez saisis, tous les renseignements personnels des fichiers de déclarations de revenus que vous avez créés seront supprimés des systèmes de Block conformément aux cycles de maintenance systématique de Block.

Cependant, tous les renseignements non personnels figurant dans les fichiers des déclarations de revenus que vous avez créés peuvent être conservés et agrégés à des fins d'analyse de données.

Restrictions à l'exportation. Le Logiciel Block est fourni uniquement à des fins légales. Vous êtes entièrement responsable et acceptez de vous conformer aux lois, règlements, ordonnances et autres mesures gouvernementales applicables, quelle que soit leur désignation. Sans que soit limitée la portée de ce qui précède, vous acceptez que le Logiciel Block soit assujéti aux restrictions et aux contrôles imposés par la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation* du Canada et ses règlements d'application et par les lois sur l'exportation des États-Unis. Vous vous engagez à vous conformer à ce qui précède et à ne pas exporter de matériel fourni par Block sans obtenir préalablement tous les permis ou les autorisations nécessaires. Vous vous engagez également à ce que le Logiciel Block ou ses produits dérivés directs ne soient pas utilisés à des fins interdites par ce qui précède. Vous vous engagez expressément à ne pas télécharger, céder, exporter ou réexporter du matériel fourni par Block directement ou indirectement : (1) aux pays (ou à des citoyens, des ressortissants ou des résidents de pays) qui sont assujétiés à des restrictions à l'exportation (notamment Cuba, l'Iran, l'Iraq, le Soudan, la Libye, la Corée du Nord et la Syrie); (2) à un utilisateur final auquel un organisme fédéral du gouvernement du Canada ou des États-Unis a interdit de participer à des opérations d'exportation au Canada ou aux États-Unis; ou (3) à un utilisateur final dont vous savez ou avez des raisons de croire qu'il utilisera le Logiciel Block en vue de concevoir, de mettre au point ou de produire des armes nucléaires, chimiques ou biologiques.

14. Arbitrage.

Sous réserve des indications ci-après, les réclamations, litiges, controverses, différends ou questions qui surgissent entre vous et Block concernant l'interprétation ou l'application de la présente Convention (notamment l'existence d'une violation de la Convention ou la validité de sa résiliation) sont réglés par voie d'arbitrage final et exécutoire exclusivement (dans la mesure permise par la loi) conformément aux modalités suivantes : (i) l'arbitrage doit commencer dans les délais prescrits par la *Limitations Act* de l'Alberta, dans sa version éventuellement modifiée ou remplacée pour une poursuite sur un tel différend; (ii) le présent article 14 ne limite pas le droit de Block d'obtenir des mesures de redressement provisoires ou en équité, notamment le prononcé d'une injonction par le tribunal d'un territoire compétent si elle juge ces mesures nécessaires pour protéger ses droits; (iii) l'arbitrage se déroule devant un seul arbitre conformément à l'*Arbitration Act* (Alberta), dans sa version éventuellement modifiée ou remplacée. Si les parties ne peuvent pas s'entendre pour nommer un arbitre dans les 15 jours de l'avis d'arbitrage, elles peuvent demander à la Cour du banc de la Reine de l'Alberta de prononcer une ordonnance visant la nomination d'un arbitre; (iv) l'arbitrage doit se dérouler en anglais; (v) l'arbitrage doit avoir lieu à Calgary, en Alberta; (vi) les différends ou les questions soulevés devront être réglés conformément aux lois de la province de l'Alberta; (vii) la décision rendue par l'arbitre est finale et exécutoire et lie les parties; celles-ci peuvent la faire homologuer devant le tribunal d'une région compétente; (viii) les frais d'arbitrage doivent être partagés également entre les parties et une partie ne doit en aucun cas être tenue de payer les frais juridiques que l'autre partie a engagés dans le cadre de l'arbitrage; (ix) la présente Convention ne doit pas être réputée donner à l'arbitre le pouvoir ou le droit d'en modifier la teneur; (x) les renseignements confidentiels appartenant à

une partie ne doivent être communiqués dans le cadre de l'arbitrage qu'après le prononcé d'ordonnances préventives limitant leur communication ou limitant la possibilité de découvrir la preuve en dehors de la procédure d'arbitrage; (xi) les parties à l'arbitrage et les arbitres ne peuvent communiquer l'existence, le contenu ou les résultats de l'arbitrage sans le consentement écrit préalable de l'autre partie, sauf exigence de la loi. Malgré ce qui précède, Block a le droit d'intenter des poursuites judiciaires en vertu d'une loi ou de l'équité relativement aux sommes que vous lui devez dans le cadre de l'achat d'un abonnement au Logiciel et aux Services Block et de votre violation ou de votre menace de violation des articles 1, 2, 3, 4 ou 15 de la présente Convention ou de toute question concernant un tiers n'ayant aucune connexité d'intérêts dans le cadre de la présente Convention. Vous reconnaissez la compétence des tribunaux fédéraux et provinciaux siégeant en Alberta relativement à ces poursuites.

15. Indemnisation.

Vous vous engagez à indemniser et à défendre Block et ses fournisseurs, prestataires de services, concédants de licence, ayants droit, cessionnaires, dirigeants, administrateurs, représentants, employés, mandataires, distributeurs, concessionnaires et filiales de même que les membres de son groupe des réclamations, poursuites, pertes, responsabilités, amendes, pénalités ou dommages (notamment les dommages accessoires et consécutifs) et frais (notamment les frais juridiques raisonnables) découlant de votre violation de la présente Convention.

16. Cessation

Block peut, sans porter atteinte à ses autres droits, résilier immédiatement la présente Convention si elle est d'avis que vous tentez d'y contrevenir ou que vous ne vous conformez pas à ses modalités, y compris, sans s'y limiter, tout acte de votre part en violation des restrictions énoncées à l'article 3, auquel cas vous devez cesser d'utiliser le Logiciel et les Services Block immédiatement et attester par écrit à Block que vous respectez le présent article 16. Aucune résiliation ne porte atteinte aux droits qui sont accordés à Block en vertu de la présente Convention, ni n'exigera de remboursement par Block d'un paiement que vous avez effectué pour le Logiciel et les Services Block.

17. Autres.

(A) Les sites Web Block peuvent à l'occasion afficher des annonces de produits ou de services offerts sur des sites de tiers situés sur le Web, faire référence à de tels sites ou fournir un lien vers de tels sites. Block ne contrôle pas ces sites ni leur contenu. Block ne garantit pas les produits ou services offerts par des tiers ou que le contenu des sites est exact, légal ou non offensant. Block n'a pas approuvé le contenu des sites de tiers et ne garantit pas qu'ils ne contiennent aucun virus ou ne nuiront pas à votre ordinateur. En utilisant les sites Web Block pour accéder à un autre site ou en utilisant les produits ou services d'un tiers annoncés dans les sites Web Block, vous convenez que vous n'avez aucun recours contre Block en cas de dommages ou de pertes, de quelque nature que ce soit, résultant de cet accès ou de cette utilisation.

(B) Loi régissant la convention; ressort. La présente Convention doit être régie par les lois de l'Alberta et les lois fédérales du Canada, sans égard à leurs règles sur le choix de la législation applicable et les conflits de lois. Elle ne limite pas les droits qui pourraient être accordés à Block en vertu des lois, notamment des lois sur les secrets commerciaux, sur les droits d'auteur et sur les brevets. Si la loi proscrit l'application de l'article 14 relativement à un différend qui pourrait découler des présentes, vous consentez à reconnaître la compétence des tribunaux fédéraux et

provinciaux qui siègent à Calgary, en Alberta.

(C) Intégralité de la convention. La présente Convention et toutes les modalités relatives aux Services supplémentaires constituent l'entente intégrale et exclusive intervenue entre vous et Block relativement au Logiciel et aux Services Block et elle a préséance sur les communications, les déclarations ou les ententes antérieures, verbales ou écrites, entre vous et Block. Block n'est pas liée par les déclarations de quelque nature que ce soit émanant des membres de son groupe ou de ses représentants, fournisseurs, prestataires de services, titulaires de licence, dirigeants, administrateurs, employés, mandataires, ayants droit, distributeurs et concessionnaires, lorsqu'elles ne sont pas incluses dans la présente Convention.

(D) Modifications. Block a le droit de modifier la présente Convention ou d'y ajouter des dispositions (elle n'a toutefois pas l'intention de modifier considérablement les droits qu'elle vous a concédés) et de modifier, de supprimer ou d'interrompre une caractéristique ou un aspect du Logiciel et des Services Block, ou d'imposer des conditions relativement à ceux-ci, moyennant un avis qu'elle donne par des moyens qu'elle juge raisonnables, notamment par courriel ou par affichage de renseignements concernant le changement, l'ajout, la suppression, l'interruption ou les conditions sur un site Web Block, notamment www.hrblock.ca. Votre utilisation continue du Logiciel et des Services Block après que nous vous ayons notifié de telles modifications par l'un de ces moyens sera considérée comme constituant votre engagement à accepter les modifications apportées à la présente Convention. Les fournisseurs, les prestataires de services, les titulaires de licence, les dirigeants, les administrateurs, les représentants, les membres du groupe, les employés, les mandataires, les ayants droit, les concessionnaires, les distributeurs, les concessionnaires ou les filiales de Block ou les autres tiers ne sont pas autorisés à modifier la présente Convention ou à faire des déclarations, donner des garanties, imposer des conditions ou prendre des engagements supplémentaires qui lient Block.

(E) Renonciation. La renonciation à une disposition ou à une condition des présentes n'est valable que si elle est faite par écrit et signée par un représentant autorisé de Block. Le défaut de Block de réclamer ou d'assurer la stricte application d'une disposition de la présente Convention ou d'un droit ne peut pas être interprété comme une renonciation à la disposition ou au droit.

(F) Dissociabilité. Si une disposition de la présente Convention est jugée illégale ou inexécutoire, elle doit être automatiquement modifiée et interprétée comme étant valable, opérante et exécutoire dans la pleine mesure permise par la loi ou l'équité, tout en conservant son objet premier. Toute clause de la présente Convention qui est nulle ou inopérante ne rend pas le reste de la Convention invalide.

(G) Avis. Sauf indication contraire, les avis prévus par la présente Convention et destinés à Block doivent être remis en personne ou envoyés par courrier certifié ou recommandé avec accusé de réception à H&R Block Canada Inc., a/s Service à la clientèle, bureau 2600, 700 - 2 Street S.W., Calgary (Alberta) T2X 2P2 ou à toute autre adresse que Block peut afficher à cette fin sur son site Web au www.hrblock.ca. Les avis prendront effet à leur réception par Block indiquée le cas échéant sur l'accusé de réception. Tous les avis adressés à Block doivent être envoyés à l'attention de H&R Block Canada, Inc. au service à la clientèle (sauf indication contraire de Block).

(H) Force Majeure. Block ne doit pas être responsable des défauts ou des délais d'exécution des obligations prévues par la présente Convention si l'exécution est retardée ou empêchée pour des causes qui échappent à sa volonté, comme des cas de force majeure, des catastrophes naturelles, des actes terroristes, des guerres ou d'autres hostilités, des conflits de travail, des troubles civils, des actes ou omissions de tiers, des pannes d'électricité ou de systèmes de communication ou des mesures gouvernementales.

(I) Divers. La présente Convention s'applique en faveur de Block, des membres de son groupe, de

ses filiales et de ses ayants droit et cessionnaires. Dans la présente Convention, la mention de Block, des membres de son groupe et de ses filiales inclut, si le contexte le permet, la société mère de Block et ses filiales, ainsi que les membres de son groupe et ses administrateurs, dirigeants, employés, entrepreneurs et mandataires respectifs. Certaines dispositions, en raison de leur objet, sont maintenues à la résiliation ou à l'expiration de la présente Convention notamment les articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 15 et 16. Les titres figurant aux présentes sont destinés à faciliter la lecture par les parties seulement et ne peuvent servir à interpréter la Convention.

(J) Marques de commerce et droits d'auteur. « H&R Block and Design », « H&R Block », « H&R Block Logo », entre autres, sont des marques de Block Royalty, Inc. et sont utilisées sous licence par H&R Block Canada, Inc. Les autres noms de produits, marques de commerce ou marques déposées, symboles, noms commerciaux, dénominations sociales ou logos qui peuvent paraître dans le Logiciel et les Services Block appartiennent à leurs propriétaires respectifs. L'affichage dans le Logiciel et les Services Block n'octroie ni ne crée de licence ou d'autres droits sur les marques de commerce, les noms commerciaux et les produits et services connexes. Il est interdit de les utiliser sans l'autorisation écrite préalable de Block.

(K) Québec seulement : Vous confirmez préférer que la présente Convention et les documents s'y rattachant soient rédigés en anglais. You confirm that you prefer this Agreement and any related documents be in English.

(L) Paiement. Vous acceptez de payer à Block les frais d'utilisation du Logiciel et des Services Block au moyen de votre carte de crédit valide ou d'un autre mode de paiement en ligne valide tel que Google Pay et Apple Pay, et, sauf indication contraire dans les présentes, tous les frais ne sont pas remboursables.

(M) Lieu d'utilisation. Il vous incombe d'utiliser le Logiciel et les Services Block uniquement sur des ordinateurs et des lignes téléphoniques ou autres que vous êtes autorisé à utiliser. Vous êtes responsables de tous les frais connexes, le cas échéant, comme les frais imposés par les câblodistributeurs, les fournisseurs d'accès Internet, les fournisseurs de lignes téléphoniques, etc.

VOUS RECONNAISSEZ QUE VOUS AVEZ LU ET COMPRIS LA PRÉSENTE CONVENTION ET VOUS CONVENEZ D'ÊTRE LIÉ PAR SES MODALITÉS.